

Actualité > Grand Sud > Gers > Auch

Publié le 25/07/2017 à 03:49, Mis à jour le 25/07/2017 à 07:38

L'entreprise de saumon fumé sur le grill vendredi prochain

Entreprise



Les salariés sont prêts à s'engager dans le projet de reprise./ DDM, S. L.

L'entreprise «Moose Smokehouse» spécialisée dans le saumon fumé, a été placée en redressement judiciaire le 30 juin. Un unique projet de reprise - en partie par ses salariés restants - a été présenté. Le sort de la société se joue vendredi.

Entreprise iconoclaste au pays du foie gras, «Moose Smokehouse», spécialisée dans la préparation de saumons fumés, a été créée par Karl Moose en 2012. Malgré une progression régulière de son activité et donc de ses chiffres d'affaires, elle se trouve en difficultés financières depuis plus d'un an. La faute à des marges bien trop faibles pour assurer correctement sa pérennité. Au fil des mois, un important passif s'est creusé (mensualités de la location de ses locaux, fournisseurs...). Le 30 juin dernier, la société a été placée en redressement judiciaire. Le tribunal de commerce examinera sa situation vendredi. Sur son bureau : un projet de reprise. Une candidature unique qui fait craindre une décision de liquidation. Pourtant, les porteurs du projet croient dur comme fer à sa viabilité, à commencer par les 3 salariés (sur les 5) qui maintiennent l'activité in situ et qui sont prêts à s'engager dans la reprise de leur société dans le cadre d'une Société coopérative d'intérêt collectif (Scic). Ce projet de plan de cession, développé sous l'égide de Me Jean-Jacques Savenier sous la forme juridique d'un «prépack cession», a reçu le soutien actif et éclairé de la Scop auscitaine Epistèmes dirigée par Bruno Sajno.

Plus de 30 investisseurs

«Dès juillet 2016, nous avons formulé ce projet de sauvegarde sous la forme d'une Scic, signale Bruno. Karl Moose a préféré attendre. Et la situation est devenue catastrophique en février dernier.»

Pourtant, les trois partenaires de la Scop (Bruno, Laura Thoma et Armand de Vaucorbeil) ne vont pas hésiter eux-mêmes à proposer de rentrer dans le futur capital et plus encore d'être acteurs à part entière de la relance : «Nous apportons les compétences nécessaires qui faisaient sans doute défaut en termes de stratégie commerciale, de marketing de communication, d'adéquation des produits avec les marchés et sur une ligne de prix qu'ils méritent», n'hésite pas à indiquer Armand de Vaucorbeil. Et de préciser : «Nous sommes très, très optimistes ! On connaît la problématique de la société et on y remédie facilement. On prévoit même de décliner de nouveaux produits et de passer à 10 salariés d'ici 5 ans.» Bruno fait alors observer : «Plus de 30 autres personnes, «extérieures» au projet, investiront avec nous...»

«Nous savons qu'il est difficile pour un tribunal de commerce de se prononcer favorablement lorsqu'il n'a qu'un seul choix, ajoute Armand. Pourtant les salariés espèrent la continuité de leur activité... et nous, nous proposons de la pérenniser puis de la développer. Mais, il y a urgence : pour le temps fort de Noël, les commandes de saumons frais se font en septembre. Attendre, pour l'entreprise, ce sera la mort assurée et un dépeçage.»

Serge Boulbès